

Carte d'occupation du sol de Wallonie 2018 (WAL_OCS__2018)

Légende

La donnée WAL_OCS__2018 détaille l'occupation du sol en 11 classes principales. Certains pixels appartiennent toutefois à deux classes en cas d'étagement (pont au-dessus d'une rivière par exemple). Ces codes à deux chiffres non nuls sont détaillés à la suite des codes principaux :

1. Revêtement artificiel du sol: cette classe reprend tous les revêtements artificiels du sol de nature peu ou pas perméable (ex béton, le bitume ou les pavés). Ceci comprend le réseau routier, les trottoirs, les terrasses, les parkings (les emplacements de parking semi-perméables non végétalisés sont également dans cette catégorie) et les terrains ou pistes de sport en matériaux synthétiques.
2. Constructions artificielles hors sol : cette classe reprend tous les bâtiments et autres constructions s'élevant au-dessus du sol.
3. Réseau ferroviaire : cette classe reprend les rails et ballasts des chemins de fer encore en activité (les RaVEL entre dans la classe 1). Cette classe se différencie de la classe 1 par sa grande perméabilité.
4. Sols nus : cette classe inclut tout type de roche mère n'étant couverte par des végétaux supérieurs à aucun moment de l'année. Ces sols sont soit naturels (roches affleurantes, falaises, berges caillouteuses...), soit générés par l'activité humaine (extraction, sols compactés, coupe à blanc de l'année...)
5. Eaux de surface : cette classe comprend toutes les surfaces d'eau libre, naturelles ou artificielles. Ceci inclut donc à la fois les cours d'eau (rivières, fleuves et canaux) et les plans d'eau (mares, étangs, lacs, bassins de décantation, piscines extérieures).
6. Couvert herbacé en rotation : cette classe reprend les parcelles combinant un couvert herbacé une partie de l'année et un sol nu temporairement mis à nu. On y retrouve toutes les cultures annuelles, ainsi que les prairies temporaires succédant à une culture annuelle.
7. Couvert herbacé continu : cette classe reprend tous les sols recouverts par de la végétation herbacée tout au long de l'année. Cette végétation peut être d'origine naturelle (landes, mégaphorbiaies, tourbières, pelouses naturelles, végétation rudérale recolonisant une friche ou une ancienne coupe à blanc...), agricole (prés et prairies non labourés dans la saison) ou artificielle (jardin, terrains de sport, parcs...)
8. Arbres résineux : cette classe comprend tous les arbres de plus de 3 m (isolés, en haie ou en peuplement) du groupe des résineux (gymnosperme).
9. Arbres feuillus : cette classe comprend tous les arbres de plus de 3 m (isolés, en haie ou en peuplement) du groupe des feuillus (angiosperme).
80. Arbustes résineux : cette classe comprend tous les arbres et arbustes de moins de 3 m (isolés, en haie ou en peuplement) du groupe des résineux (gymnosperme).
90. Arbustes feuillus : cette classe comprend tous les arbres et arbuste de moins de 3 m (isolés, en haie ou en peuplement) du groupe des feuillus (angiosperme).

En plus des 11 classes principales, la complexité verticale de l'occupation du sol est gérée par des étiquettes doubles. Les étiquettes doubles sont des codes à deux chiffres dont le premier chiffre indique l'élément inférieur et le second chiffre indique l'élément supérieur. Par exemple :

- La classe 11 indique la présence d'une route sous un pont. Les classes 18 et 19 sont utilisées lorsqu'un arbre, respectivement résineux ou feuillus, masque une route.
- Les classes 28 et 29 sont utilisées lorsqu'un arbre, respectivement résineux ou feuillus, masque un bâtiment.
- Les classes 31, 38 et 39 indiquent la présence de rails sous un pont, des résineux ou des feuillus.
- Les classes 51,58 et 59 indiquent la présence d'eau sous un pont, des résineux ou des feuillus.
- La classe 62 reprend les cultures sous un bâtiment, c'est-à-dire les serres agricoles ou horticoles, avec ou sans fondations.
- Les classes 71,73,75,81,83,85,91,93,95 et 55 indiquent l'occupation du sol extrapolée sous à des ponts routiers (#1), des ponts ferroviaires (#3) ou des ponts-canaux (#5).